




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-894**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1205049-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONVENTION ORGANISATION EXPOSITION ' LUMIÈRES ROMAINES. LES PEINTRES ALLEMANDS A ROME A L'EPOQUE DE GRANET ' AU MUSÉE GRANET DU 11 JUIN AU 22 OCTOBRE 2022

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONVENTION ORGANISATION EXPOSITION ' LUMIÈRES ROMAINES. LES PEINTRES ALLEMANDS A ROME A L'EPOQUE DE GRANET ' AU MUSÉE GRANET DU 11 JUIN AU 22 OCTOBRE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Neue Pinakothek de Munich, institution emblématique de la capitale du Sud de l'Allemagne, un des plus importants musées consacré à l'art du XIXème siècle, a fermé ses portes au début de l'année 2019 pour une rénovation générale de ses espaces.

Dans le cadre de cette fermeture, la Neue Pinakothek et le Musée Granet ont conçu une exposition, qui sera présentée à l'été 2022 au Musée Granet, autour du thème des artistes ayant travaillé à Rome au cours du XIXème siècle. Le prêt exceptionnel d'une trentaine d'œuvres de ces collections permettra un dialogue privilégié avec des œuvres du peintre aixois François-Marius Granet. Le projet a été initié et est accompagné par le Centre Franco-Allemand de Provence.

Dans une première grande partie, l'exposition montre des vues de Rome et d'Italie par différents peintres collectionnés par le roi Louis Ier de Bavière, mis en regard de grands tableaux de François-Marius Granet. Une seconde partie déployée à l'étage présente 80 photographies de vues topographiques de Rome et propose un parcours dans la ville.

La présentation entend montrer les regards portés sur la ville éternelle et ses paysages, convoquant des traditions picturales différentes, et souhaite rendre sensible l'atmosphère cosmopolite qui régnait à Rome à cette époque. Elle célèbre le voyage en Italie.

Cette collaboration donne lieu à une convention d'organisation d'exposition. Elle a pour objet de fixer l'organisation scientifique de l'exposition et les modalités techniques, financières et administratives du prêt des œuvres appartenant à la Neue Pinakothek de Munich.

La Neue Pinakothek de Munich prêtera les œuvres, établira le plan d'accrochage avec le scénographe et le Musée Granet et fournira les images numériques HD des œuvres prêtées.

Le Musée Granet assure le transport, l'installation, l'assurance des œuvres, l'édition du catalogue et la communication de l'exposition.

L'exposition est présentée concomitamment avec *Plossu/Granet - Italia discreta*, exposition de photographies de l'artiste Bernard Plossu sur l'Italie, présentée du 29 avril au 28 août 2022.

Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à 448 000 € T.T.C

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'organisation de l'exposition entre la Neue Pinakothek et le Musée Granet/Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget du Musée Granet pour l'exercice 2022.

DL.2021-894 - CONVENTION ORGANISATION EXPOSITION ' LUMIÈRES ROMAINES. LES PEINTRES ALLEMANDS A ROME A L'EPOQUE DE GRANET ' AU MUSÉE GRANET DU 11 JUIN AU 22 OCTOBRE 2022-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

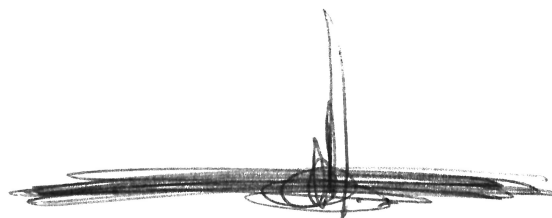
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00